

PRET DE VEHICULES

(Associations Restériennes)

Conformément à votre demande, la mairie de Retiers mettra à la disposition de :

Madame, Monsieur:

à titre personnel

oui

non

(rayer la mention inutile)

pour l'association:

le véhicule suivant:

Lieu ou objet de la destination:

Durée:

du

/

/

à

H

au

/

/

à

H

Kms au départ:

Kms à l'arrivée:

Ce véhicule sera conduit par:

et

(Le chauffeur devra impérativement être accompagné lors des manœuvres en marche arrière)



Privé :



Prof. :



Portable :

Délai de demande : 5 jours avant la manifestation

Le carburant sera à la charge du pétitionnaire pour un usage personnel du véhicule.

Prise et retour du matériel par le soussigné, sur rendez-vous auprès des Services Techniques

Lieu : 19 Rue Georges Clemenceau, 35240 Retiers

Contact : 02.99.43.09.16

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi : 09:00 -12:00, 14:30 -17:00

mercredi, jeudi : 09:00 -12:00

vendredi : 09:00 -12:00, 14:30 -16:00

Remarques :

Nous vous précisons qu'il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce véhicule ne soit utilisé que par les personnes désignées ci-dessus et respectant les instructions du code de la route.
En cas de non respect de ces conditions, le chauffeur sera responsable de tout dommage ou accident provoqué et de toute sanction encourue.

L'emprunteur s'engage à utiliser le véhicule conformément à la destination prévue ci-dessus.

Ne pas fumer dans le véhicule, rendre le véhicule avec un intérieur propre.
L'emprunteur aura la responsabilité du véhicule, qui devra être rendu propre et en parfait état. Toute détérioration ou perte sera facturée.

**Déclarations de sinistre, N° GROUPAMA FIL :
0 223 223 223 (numéro vert gratuit)
24h/24h et 7jours sur 7**

CONTRAT D'ASSURANCE : GRC 11262710

COMMUNE DE RETIERS
MAIRIE
19 rue GEORGES CLEMENCEAU
35240 RETIERS

Bon pour accord, le

**M. le maire,
Thierry RESTIF**

Bon pour accord, le

Nom du représentant :

**Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »**

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur cette attestation sont enregistrées par la commune de RETIERS, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour la **location de panneaux de signalisation**. La base légale du traitement est le **contrat**.
Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique** .
Les données sont conservées pendant **2 ans à compter de la restitution du matériel**.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de RETIERS, Isabelle VERET-, référent RGPD, Etat-Civil i.deme-etatcivil@retiers.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.